

# Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs

## Séance plénière du 28 janvier 2016

### **Présents**

#### **Président**

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône

#### **Au titre des élus**

Madame Stéphanie BIDAULT, Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI),  
représentant Madame Marie-France BEAUFILS

Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN, Mairie du Moule

Monsieur Didier MANDELLI, Sénateur de la Vendée

Monsieur François COMMEINHES, Sénateur de l'Hérault

#### **Au titre des personnalités qualifiées**

Madame Annie AVENARD, Union nationale des associations de lutte contre les inondations  
(UNALCI)

Monsieur Christian GARNIER, France Nature Environnement

Madame Bénédicte CHALON-MIGNOT, Mutuelle d'Assurance des Artisans de France (MAAF)

Madame Anne MANGENEY, Institut de physique du Globe Paris (IPGP)

Madame Sylvette PIERRON, Institut français des formateurs risques majeurs et protection de  
l'environnement (IFFO-RME)

Monsieur Rémy BUTLER, Architecte-Conseil

Monsieur Patrick BIDAN, Caisse centrale de réassurance (CCR)

#### **Au titre des Ministères**

##### Ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Madame Maëlle JEAN-BAPTISTE, Direction générale de la santé

##### Ministère de l'Intérieur

Monsieur Laurent PREVOST, Directeur général de la sécurité civile et de la gestion de crises

Madame Faouzia FEKIRI, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crises

##### Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Monsieur Marc MORTUREUX, Directeur général de la prévention des risques

Monsieur Frédéric AUCLAIR, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature,  
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Monsieur Nicolas ENCAUSSE, Direction générale de la prévention des risques

Monsieur Marc JACQUET, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques

Monsieur Thierry HUBERT, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques

Monsieur Jacques FAYE, Bureau de l'information préventive, de la coordination et de la prospective, Service des risques naturels et hydrauliques

Madame Sandrine FAUCHET, Bureau des risques naturels terrestres, Service des risques naturels et hydrauliques

Madame Sylvie GRECIET, Bureau de l'information préventive, de la coordination et de la prospective, Service des risques naturels et hydrauliques

#### Ministère de la Culture et de la Communication

Madame Virginie SERNA, Direction générale des patrimoines

#### Ministère des Finances et des comptes publics

Monsieur Glenn FAVENNEC, Direction général du trésor

#### Ministère des outre-mer

Monsieur Pascal COLIN, Direction des outre-mer

Madame Sylvie DUROUSSEAU, Direction des outre-mer

#### Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Madame Nathalie BARBE, Sous-direction des filières forêt-bois, cheval et bioéconomique

#### Ministère des Affaires étrangères et du développement international

Monsieur Michel PRE, Sous-direction du climat et de l'environnement

#### **Au titre des personnalités invitées**

Monsieur Roland NUSSBAUM, Directeur de la Mission Risques naturels (MRN)

#### **Absents excusés**

##### **Au titre des élus**

Madame Marie-Line REYNAUD, Députée de Charente

Madame Florence DELAUNAY, Députée des Landes

Monsieur Alain GEST, Député de la Somme

Monsieur Bernard SAUGEY, Sénateur de l'Isère

Madame Marie-France BEAUFILS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps

Monsieur Guy GEOFFROY, Maire de Combs-la-Ville

Madame Cécile HELLE, Maire d'Avignon

Madame Hermeline MALHERBE, Sénatrice des Pyrénées orientales

Monsieur Jean-François RAPIN, Maire de Merlimont

**Au titre des personnalités qualifiées**

Monsieur Edouard KAMINSKY, Institut de physique du Globe de Paris  
Madame Brigitte BARIOL-MATHAIS, Fédération nationale des agences d'urbanisme

**Au titre des Ministères**

Ministère de la Défense

Madame Hélène PERRET, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives

Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Monsieur Pierre RICORDEAU, Secrétaire général

Ministère des finances et des comptes publics

Monsieur Bruno BEZARD, Direction générale du trésor

Ministère des outre-mer

Monsieur Alain ROUSSEAU, Direction générale des outre-mer

Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique

Monsieur François VILLEREZ, Direction générale des entreprises

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Madame Véronique GASTÉ

Ministère de la justice

Monsieur Gérald BARTHOLOMEW, Service du haut-fonctionnaire de défense et sécurité

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Monsieur Yves CALVEZ, Directeur général adjoint du travail

## *Ordre du jour*

I.	Installation du Conseil par la Ministre (ou le Délégué aux Risques Majeurs)	5
II.	Ouverture des travaux par M. Christian KERT, Président du COPRNM Validation du compte-rendu de la réunion du 12 février 2015	6 6
III.	Tour de table des membres du COPRNM : Attentes et propositions de thèmes de travail	6
IV.	La politique de prévention des risques naturels majeurs par Marc MORTUREUX, Directeur général de la prévention des risques et ses services	6
	- l'état d'avancement de la mise en œuvre de la directive inondation	6
	- le grand prix d'aménagement : « Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles ? »	7
	- le programme d'actions suite aux inondations d'octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes	8
	- le plan séisme Antilles (2 <sup>ème</sup> phase)	9
	- les actions à l'international	10
	- les travaux de l'Observatoire national des risques naturels	11
	- les Assises nationales des risques naturels en mars 2016 à Marseille	11
	- la présentation du rapport 2013/2014 de la Déléguée aux risques majeurs	11
	- les différents groupes de travail mis en place par le COPRNM depuis sa création	11
V.	Débat	12
VI.	Modalités de travail du conseil : ordre du jour, interventions des membres, groupes de travail, présence aux assises nationales des risques naturels	15
VII.	Désignation des membres du COPRNM à la Commission Mixte Inondation (CMI)	16
VIII.	Conclusions par M. Christian KERT, Président du COPRNM	

## **I. Installation du Conseil par la ministre (ou la Déléguée aux Risques Majeurs)**

### **Marc MORTUREUX**

Je suis Directeur général de la prévention des risques au ministère de l'écologie et succède à Patricia Blanc. J'ai pris mes fonctions au début du mois de janvier et connais bien grâce aux différents postes que j'ai occupé jusqu'à présent les sujets liés à la prévention et à l'évaluation des risques. J'étais, ces six dernières années, Directeur de l'Agence de sécurité sanitaire en charge des questions d'alimentation, d'environnement et de travail. Je découvre le domaine des risques naturels avec beaucoup d'intérêt et en mesure les enjeux importants.

Créé par décret du 1er août 2003, reconduit par décret du 12 octobre 2007 et transposé dans le Code de l'Environnement, le Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs est chargé d'émettre son avis sur les actions et politiques publiques qui concourent à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens face aux catastrophes naturelles. Monsieur le député Christian Kert le préside depuis septembre 2009.

L'Etat peut s'appuyer sur le Conseil et demander son avis en matière de prévention des risques naturels comme stipulé dans le Code de l'Environnement concernant les plans de prévention des risques naturels et la stratégie nationale de gestion des risques. C'est un lieu de concertation composé d'élus, d'experts, de professionnels, de représentants de la société civile et des services de l'Etat. Il peut se saisir de sujets d'actualité.

Une commission mixte inondation (CMI) issue conjointement du COPRNM et du Conseil National de l'Eau (CNE) a été instituée en juillet 2011. Elle est chargée d'assurer le pilotage de la mise en œuvre de la politique de gestion des inondations. Elle rend compte au COPRNM et au CNE.

Ces cinq dernières années, le COPRNM a réuni ses membres à de nombreuses reprises avec un rythme de quatre à cinq réunions annuelles. Il a été souvent sollicité au regard de l'actualité, lors de la tempête Xynthia ou des épisodes méditerranéens de septembre à novembre 2014 mais aussi, au plan international, avec la conférence de Sendai en mars 2015.

Actuellement, le COPRNM compte 38 membres répartis comme suit :

- 3 députés désignés par l'Assemblée nationale ;
  - 3 sénateurs désignés par le Sénat ;
  - 6 titulaires de mandats locaux désignés par le ministre chargé des collectivités locales ;
  - 10 personnalités qualifiées dont 2 représentants des compagnies d'assurance, 2 experts scientifiques, 2 personnalités désignées par le ministre chargé de l'équipement et du logement, 4 personnalités qualifiées désignées par la ministre de l'écologie ;
  - 15 représentants de ministres membres du comité interministériel du développement durable ;
- Par arrêté en date du 23 octobre 2015, la ministre de l'écologie a renouvelé la composition du COPRNM.

## **I. Ouverture des travaux par M. Christian KERT, Président du COPRNM**

### **Christian KERT**

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au sein de ce Conseil. Merci également à mes collègues élus d'être présents. Il m'appartient avant de procéder à un tour de table, de faire valider le compte-rendu de la réunion du 12 février 2015.

### **Validation du compte-rendu de la réunion du 12 février 2015**

*Le compte-rendu de la réunion du 12 février 2015 est approuvé à l'unanimité.*

## **II. Tour de table des membres du COPRNM : attentes et propositions de thèmes de travail**

*Il est procédé à un tour de table qui permet à chaque membre du COPRNM de se présenter.*

## **III. La politique de prévention des risques naturels majeurs par M. Marc MORTUREUX, Directeur général de la prévention des risques et ses services**

### **Marc JACQUET**

Dans le cadre de cette séance d'installation, il nous a semblé pertinent de dresser un panorama des actions engagées dans le domaine de la prévention des risques naturels. Nous vous proposons une présentation à plusieurs voix qui sera suivie des questions et remarques des membres du Conseil.

### **1. L'état d'avancement de la mise en œuvre de la directive inondation**

La directive inondation a été approuvée en 2007 et est fondatrice du nouveau cadre d'action de la politique de gestion en matière de risque inondation. Elle vise quatre objets principaux :

- la santé humaine et la sécurité des populations ;
- la préservation de l'environnement ;
- le patrimoine culturel ;
- l'activité économique.

Cette directive se décline à différentes échelles, du plan national au plan local en passant par l'échelon territorial.

La stratégie nationale de gestion du risque inondation (SNRGI), adoptée en octobre 2014, vise trois objectifs majeurs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- stabiliser sur le court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages liés aux inondations ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Un plan d'actions est en cours d'élaboration depuis 2015 qui mobilise 5 groupes de travail :

- priorisation des financements,
- volet agricole et espaces naturels,
- réduction de la vulnérabilité, état initial de la gestion des risques,
- culture du risque et résilience,
- suivi du Plan submersions rapides.

Les plans de gestion du risque inondation ont été approuvés en septembre 2015. Ils structurent la mise en œuvre de la politique de gestion du risque inondation à l'échelle des grands territoires.

Enfin, les stratégies locales de gestion du risque inondation fixent les objectifs de réduction des conséquences dommageables sur les 122 territoires à risques importants en déclinaison du cadre des PGRI et de la SNGRI. Deux stratégies locales ont d'ores et déjà été arrêtées par le Préfet à la Réunion avec un portage fort des collectivités concernées. 75 % des structures porteuses ont été identifiées. Le CEPRI a mis en place un réseau des structures porteuses des stratégies locales qui permettra d'échanger les bonnes pratiques.

La directive s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. La préparation du deuxième cycle est d'ores et déjà engagée pour la période 2018-2024.

## **1. Le grand prix d'aménagement : « Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles ? »**

### **Thierry HUBERT**

La question de la prévention des risques dans l'aménagement est inscrite dans la stratégie nationale de gestion du risque inondation afin de répondre au défi de mieux vivre en zone inondable. Dans cette perspective, Ségolène Royal a lancé, en janvier 2015, avec Madame Sylvia Pinel, ministre du logement, un grand concours international d'architecture adaptée aux terrains inondables constructibles. Le thème retenu était le suivant : « démontrer la capacité d'adapter et de composer la ville avec la nature et l'évolution du climat ».

43 projets ont été présentés. La ministre en a retenu 22 sur proposition d'un comité d'experts et d'un jury. Ce dernier a proposé de mettre en lumière trois projets originaux :

- au titre des projets d'aménagement : la ZAC Seine gare Vitry avec un projet qui assure à la fois la résilience des habitations et le maintien des accès hors d'eau au moment de la crue ;
- au titre des projets d'urbanisme : la ZAC Emmaüs située à Saint-Ouen-l'Aumône dans le Val d'Oise qui est un quartier d'habitat social en démolition/reconstruction avec un espace végétal intégrant le risque ;

- au titre de l'aménagement des espaces publics : le projet rivières dans la ville à Mont-de-Marsan qui permet la réappropriation des berges et des espaces publics inondables le long de la rivière.

Les prix seront remis prochainement par les ministres de l'écologie et du logement. Ce concours qui a connu un réel succès devrait connaître une seconde édition.

## **1. Le programme d'actions suites aux inondations d'octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes**

### **Laurent PREVOST**

Suite aux inondations du 3 octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes et dans le Var, les ministres en charge de l'écologie et de l'intérieur ont souhaité que soit accéléré le rythme du travail entrepris au sein de la commission mixte inondation afin de développer un programme d'actions centré sur la culture du risque.

Très en amont, un travail est engagé avec Météo France afin d'affiner les conditions de prévision, d'alerte et de vigilance de ces phénomènes. Il s'agit également de raccourcir les chaînes d'alerte entre Météo France et les services de l'Etat de sorte que les consignes puissent être diffusées plus rapidement.

Le deuxième chantier engagé porte sur la culture du risque. Quatre objectifs majeurs ont été identifiés :

- assurer la bonne connaissance par le citoyen des risques liés à son environnement et contribuer à l'adoption de comportements de sauvegarde adaptés ;
- sensibiliser les publics jeunes aux risques majeurs et contribuer à l'éducation et à la responsabilité face aux risques ;
- sensibiliser et former les élus ;
- sensibiliser les acteurs économiques.

Ces objectifs vont être déclinés en quinze actions prioritaires parmi lesquelles :

- poursuivre et accélérer le déploiement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) avec 500 alertes déployées sur la zone Sud ;
- déployer le système d'information des populations via les smartphones d'ici l'été ;
- favoriser l'information des populations via des démonstrateurs de voitures soumises à la force de l'eau ;
- appréhender le risque de ruissellement dans les documents d'urbanisme notamment ;
- achever la mise en place des DICRIM et PCS ;
- lancer l'opération de formation/action dans 500 collèges afin de renforcer la culture du risque chez les publics jeunes ;
- développer un module e-formation sur la prévention et la sauvegarde à destination des élus.

### **Christian KERT**

Les récentes élections municipales, départementales et régionales ont conduit au renouvellement de 40 % *a minima* des élus locaux. La nouvelle génération n'est pas sensibilisée aux problématiques des risques naturels. Nous avons par conséquent un réel travail de formation et d'information à opérer.



## **1. Le plan séisme Antilles 2e phase**

### **Sandrine FAUCHET**

Le risque sismique aux Antilles est le risque le plus craint en France. En effet, la survenue d'un séisme majeur pourrait faire plusieurs milliers de victimes et occasionner plusieurs milliards d'euros de dégâts. C'est la raison pour laquelle, dès 2007, le Gouvernement a décidé de mettre en place un plan Séisme Antilles dans l'objectif d'assurer la meilleure sécurité possible aux résidents antillais.

Le plan est programmé pour une durée de trente ans et sa première phase s'est achevée en 2007. Elle a permis l'amélioration de la connaissance de la vulnérabilité du bâti public et la réalisation des premiers travaux de renforcement parasismique ou de reconstruction.

La deuxième phase a pour objectif d'accélérer les réalisations selon quatre axes principaux d'actions incluant des objectifs clairs, partagés et chiffrés :

- réduire la vulnérabilité du bâti public et privé avec un objectif global de plusieurs milliards d'euros ;
- accompagner les acteurs de l'aménagement et de la construction avec la formation des professionnels ;
- sensibiliser aux risques sismiques et de tsunami et préparer la gestion de crise avec des actions de sensibilisation et des exercices de crise ainsi que la mise en œuvre d'une formation de diagnostiqueurs « bâtiments » post-séisme ;
- améliorer la connaissance de l'aléa, de la vulnérabilité et du risque.

### **1. Les actions à l'international**

#### **Nicolas ENCAUSSE**

Le cadre de SENDAI pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2015-2030 a pour objectif d'écartier les nouveaux risques et de réduire les risques existants. Adopté lors de la troisième conférence mondiale des Nations-Unies sur la réduction des risques de catastrophe en mars 2015, il inclut à la fois les aléas naturels et ceux liés aux activités humaines. Il reconnaît en outre le changement climatique en tant que facteur d'accroissement du risque de catastrophe.

Sept cibles et quatre priorités d'action ont été définies qui constituent des axes stratégiques pour les quinze prochaines années et auront des déclinaisons opérationnelles à différents niveaux.

Quatre cibles sont notamment centrées sur la réduction d'impact des catastrophes en elles-mêmes :

- réduire la mortalité, le nombre de personnes affectées, les dommages aux infrastructures et aux services critiques ainsi que les pertes économiques ;
- renforcer les systèmes d'alerte précoce ;
- renforcer la coopération internationale ;
- accroître le nombre de pays se dotant d'une stratégie nationale.

Les priorités d'actions sont les suivantes :

- comprendre le risque et renforcer la culture du risque ;
- renforcer la gouvernance pour mieux gérer le risque ;

- investir dans la réduction des risques pour la résilience ;
- renforcer la préparation pour une réponse efficace et reconstruire mieux.

Pour suivre la mise en œuvre de ces différents axes et cibles, un travail de définition d'indicateurs est en cours avec un certain nombre d'états volontaires.

La COP 21 a réaffirmé l'importance du cadre de Sendai qui est salué dans la décision adoptant l'accord de Paris. Le cadre de Sendai s'inscrit par ailleurs pleinement dans la mise en œuvre des nouveaux objectifs de développement durable adoptés par les Nations-Unies en septembre 2015.

## **Michel PRÉ**

En 2015, au cours des différentes négociations, la prise en compte des risques est réellement apparue comme une composante forte des plans d'actions à mener.

L'initiative CREWS (Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce) a été officiellement lancée lors de la COP 21. Elle s'appuie sur les trois organisations de référence l'OMM, l'UNISDR et le GFDRR ainsi que sur 7 pays principalement européens. Son objectif consiste à renforcer les capacités de système d'alerte précoce multirisques pour produire des alertes et de l'information sur les risques hydrométéorologiques et les événements climatiques. Environ 80 pays sont ciblés parmi les plus vulnérables aux risques climatiques (petits états insulaires en développement et états d'Afrique subsaharienne). 30 millions de dollars ont d'ores et déjà été mobilisés et des engagements de projets bilatéraux pour un montant de 50 millions de dollars ont été pris.

L'objectif de CREWS est de renforcer la coordination entre acteurs, en synergie avec les programmes en cours ou prévus afin d'aboutir à un système d'alerte précoce et efficace et ayant des impacts réels en matière de sauvegarde des vies. Il est prévu à ce titre de lever 100 millions de dollars. La France contribue à hauteur de 10 millions d'euros dans le cadre du programme 209. Elle est également partenaire d'une autre initiative portée par l'Allemagne et qui vise le renforcement des couvertures en assurance dans les pays en voie de développement.

## **1. Les travaux de l'Observatoire national des risques naturels**

### **Patrick BIDAN**

L'Observatoire a été créé en mai 2012 avec pour objectif d'améliorer et de capitaliser la connaissance sur les aléas et les enjeux. Il est également en charge d'alimenter un dispositif d'évaluation et de prospective et de contribuer au pilotage et à la gouvernance de la prévention des risques.

Composé d'un conseil de gestion, d'un comité des utilisateurs, de producteurs de données et de trois groupes de travail, l'ONRN a pour objectif principal de contribuer à l'amélioration de la culture du risque.

L'ONRN a créé un portail dans lequel il est possible d'accéder à un certain nombre d'indicateurs d'aléas, d'enjeux, de sinistralité, de prévention et enfin d'acteurs et de projets. Actuellement au nombre de 41, ils devraient être portés à 50 d'ici aux prochaines assises nationales des risques naturels.

De nombreux partenariats ont été noués avec des observatoires locaux afin de développer des synergies et de les valoriser.

Deux cahiers de l'ONRN ont d'ores et déjà été publiés. L'observatoire partagera un stand avec le ministère de l'écologie aux ANRN 2016 organisées à Marseille.

## **2. Les assises nationales des risques naturels en mars 2016 à Marseille**

### **Marc JACQUET**

Les prochaines assises des risques naturels se tiendront les 22 et 23 mars prochains à Marseille. Organisées par le ministère tous les deux ans, elles ont vocation à regrouper l'ensemble des parties prenantes de la prévention des risques (élus, associations, professionnels, administrations, etc.).

Elles devraient rassembler entre 800 et 1 000 personnes autour de trois tables rondes :

- l'aménagement ;
- le risque sismique ;
- la restitution des ateliers.

Les membres du COPRNM et notamment les élus sont évidemment invités à y participer.

### **1. La présentation du rapport 2013/2014 de la déléguée aux risques majeurs**

Le rapport de la déléguée aux risques majeurs pour la période 2013/2014 a été remis aux membres du Conseil. Il est le produit d'un travail partenarial entre les différents ministères concernés et permet de dresser le panorama le plus complet possible des risques de catastrophes naturelles ou technologiques.

## **2. Les différents groupes de travail mis en place par le COPRNM depuis sa création**

### **Jacques FAYE**

Le COPRNM a la possibilité, outre ses sessions plénières, de mettre en place des groupes de travail sur des thèmes particuliers et d'inviter des personnalités qualifiées afin de pouvoir formuler un certain nombre de propositions dans un rapport présenté en séance plénière et adressé aux ministres sur proposition du Conseil.

Six groupes de travail ont été mis en place dans le cadre du précédent mandat :

- l'évaluation des plans de prévention des risques ;
- la gestion des risques inondation ;
- le risque sismique ;
- l'action à l'international ;
- l'observatoire des risques naturels ;
- patrimoine et risques.

A la différence des autres groupes de travail, le dernier groupe n'a pas encore remis officiellement son rapport.

**Christian KERT**

Je propose d'ouvrir les débats. Comme nous avons beaucoup parlé des Antilles, je cède la parole à Gabrielle Louis-Carabin qui a certainement des éléments à partager.

**Gabrielle LOUIS-CARABIN**

Que puis-je ajouter ? La mise en œuvre du plan séisme a débuté. Dans notre commune, la culture du risque est plutôt bien ancrée. Si nous n'avons pas tiré les leçons du séisme survenu en 1928, ceux survenus aux Saintes puis en Haïti ont conduit le Gouvernement à mettre en place le plan. Avec l'association des maires, nous avons opéré le recensement des édifices publics accueillant des élèves ainsi que des infrastructures de santé. Dans un certain nombre de communes, des travaux de renforcement ou de reconstruction ont été entrepris.

La Guadeloupe a également connu des inondations liées à des précipitations importantes et qui ont entraîné des pertes de vies humaines. C'est après cet événement qu'a été mis en place le premier PAPI en outre-mer entre les communes du Moule, Abyrne, Gosier, Point-à-Pitre et Morne-à-l'Eau

Vous avez souligné à juste titre que les jeunes élus n'étaient pas toujours suffisamment conscients des responsabilités qui pesaient sur eux. L'effort d'éducation et de formation est en effet indispensable.

**Sylvette PIERRON**

Je souhaitais préciser que, dans le cadre de la circulaire cosignée par les deux ministères et portant sur l'arc méditerranéen, nous nous sommes vus confier un projet que nous avons baptisé Aigoual en référence à un événement majeur ayant eu lieu dans les années 40 dans les Pyrénées-Orientales suite à une inondation du type cévenol. Il concerne tous les collèges des départements qui bordent la méditerranée et sera étendu en 2017 aux départements de l'arrière-pays. Le plan de mise en sûreté doit faire l'objet d'un plan départemental ou académique. L'intérêt du projet, outre le fait qu'il est en lien avec le programme des classes de collège, réside dans le fait qu'il permet d'associer tous les acteurs et notamment les fédérations de parents d'élèves qui doivent comprendre que les établissements scolaires sont des lieux de mise en sûreté. Il s'agit également de s'assurer que les communes intègrent le PPMS des établissements dans leur PCS. Dès 2017, 720 collèges seront ciblés incluant les établissements privés sous contrat.

**François COMMEINHES**

Je crois que Sylvette Pierron a résumé l'essentiel. Il est indispensable de mettre l'accent sur l'information et la formation non seulement des jeunes élus mais également des collégiens et de l'ensemble de la population.

**Didier MANDELLI**

Je souhaitais faire part de notre expérience post Xynthia. L'association des maires de Vendée a en effet pris la décision, en lien avec les assureurs et suite à l'afflux massif de dons, d'affecter une

partie des sommes reçues à la fois à l'équipement de la protection civile en matériel et en moyens techniques et au financement d'un poste de chargé de mission qui a accompagné l'ensemble des collectivités dans la mise en œuvre des PCS.

### **Christian GARNIER**

Sur les sept points que je souhaitais aborder, quatre ont été largement évoqués dans le cadre des exposés et des interventions précédents. Il s'agissait de l'exploitation pertinente des zones agricoles et des espaces naturels pour prévenir les risques d'inondation, des PCS pour lesquels nous constatons un certain nombre de manques sur le terrain, de la couverture des départements littoraux et de la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme et notamment du risque de ruissellement. Sur ces quatre points, nous sommes dans l'attente d'une généralisation des bonnes pratiques exposées au cours de la séance. Nous espérons par conséquent de nouvelles circulaires d'instruction et des fléchages budgétaires en termes de prise en compte des risques.

Trois points n'ont pas été développés aujourd'hui. Il est indispensable de permettre aux associations de faire leur travail en matière de prévention des risques. Il ne s'agit pas seulement d'une question de moyens financiers. Il est urgent de réfléchir à la place des associations d'intérêt général qui ont beaucoup de mal à se faire entendre et qui se trouvent noyées dans le processus participatif.

Il me semblait également important d'évoquer la question de la solidarité. Celle-ci ne s'entend pas uniquement au plan financier. Il s'agit également de la possibilité de manifester une solidarité entre ceux qui bénéficient d'une protection et ceux qui l'assument.

Enfin, un terme n'a pas été prononcé, à savoir celui du repli stratégique. Ce dernier prête parfois à des polémiques violentes faute d'une bonne compréhension de ce qu'il implique.

### **Frédéric AUCLAIR**

Je souhaitais rappeler la philosophie qui a conduit à mettre en œuvre le grand prix de l'aménagement. Il s'agissait de mettre en avant les projets qui ne s'inscrivent pas dans une logique de « faire contre » mais de « faire avec ». L'objectif est de regarder comment ingénierie, architecture, urbanisme et paysage font un tout vers l'unité, ne restant plus isolé dans le silo de sa profession. L'esprit dans lequel nous travaillons appelle à un soulèvement des consciences.

Les ateliers du territoire qui ont principalement porté sur le risque inondation nous ont beaucoup apporté. Sans doute un nouvel appel à idée sera-t-il lancé pour essayer de mieux répondre à nos obligations.

La sous-direction de la qualité et de la construction travaille en partenariat étroit avec le CEREMA à améliorer les réponses au risque sismique sachant que lorsque l'urbanisation n'est pas totalement maîtrisée, les difficultés se révèlent majeures. Il est important que nous inscrivions tous dans ces changements de posture.

### **Christian KERT**

Un tsunami en Méditerranée est-il un risque envisageable ?

**Anne MANGENEY**

Ce risque existe en effet. Il existe en effet des zones sismiques importantes dans cette région. Sans doute serait-il intéressant de faire connaître les travaux et les résultats obtenus par la communauté académique sur ces sujets.

**Christian KERT**

Sans doute serait-il intéressant d'organiser une session pour les élus du Sud.

**Laurent PREVOST**

En effet. Un centre d'alerte géré par le CEA est chargé du risque tsunami sur le territoire hexagonal. Outre cette veille, nous travaillons à la mise en place de dispositifs d'alerte et de replis en cas de survenance de ce risque. Sur la base de l'expérimentation qui a été mise en œuvre sur la commune de Sainte-Anne, le préfet des Bouches-du-Rhône va être chargé de conduire une démarche similaire en liaison avec les maires des communes littorales. Elle sera couplée au déploiement des systèmes d'alerte auquel je faisais référence un peu plus tôt. Le cas particulier des outre-mer demande vigilance et réactivité et le déploiement de dispositifs d'alerte adaptés.

**Nathalie BARBE**

Je rejoins ce conseil et je suis étonnée de constater que le Conseil ne travaille pas davantage sur des projections. Avec le changement climatique amorcé, le manque d'eau pourrait également être un risque naturel majeur. Avec la mondialisation des échanges, quid de l'émergence d'une bactérie qui mettrait à mal nos productions. Je pose sans doute une question qui a déjà été largement évoquée. Il me semblait néanmoins important de souligner que notre responsabilité était également de faire preuve d'anticipation.

**Marc MORTUREUX**

Des réflexions ont été engagées mais l'exercice d'anticipation est complexe. J'ajoute que s'il faut anticiper les risques nouveaux, il est également très important de veiller à l'aboutissement des actions engagées.

**Christian KERT**

Cette réunion est une réunion d'installation. Généralement, nos séances ont un caractère très prospectif et en lien avec l'actualité.

**Christian GARNIER**

La survenance d'un épisode cévenol en Bretagne ne me paraît pas inenvisageable dans les trente ans à venir. Or je ne vois pas beaucoup de documents d'urbanisme prenant en compte ce risque. Dans certaines mairies, la protection civile est un terme inconnu.

**Pascal COLIN**

En ce qui concerne les prochaines assises qui se tiendront à Marseille, il me semble important de veiller à la place des outre-mer, notamment dans les ateliers.

**Rémy BUTLER**

Si nous nous inscrivons dans une logique prospective, nous devons être conscients que nous devons désormais vivre, de manière quotidienne, avec la culture du risque. C'est la raison pour laquelle il me paraît important de réfléchir à la question des croisements des différents risques. Lorsque j'étais conseil auprès du préfet des Pyrénées-Orientales, j'ai été confronté à la situation ubuesque d'un projet de lotissement où les assises étaient surélevées afin de prendre en compte le risque inondation et qui se heurtait à la réglementation concernant les accès handicapé. A mon sens, il faut s'intéresser à ces recouvrements réglementaires et réfléchir à la façon de ne pas isoler la question du risque du reste de son contexte afin de pouvoir mieux la traiter.

**I. Modalités de travail du conseil : ordre du jour, interventions des membres, groupes de travail, présence aux assises nationales des risques naturels**

**Marc JACQUET**

Six groupes de travail ont été mis en œuvre dans le cadre de la précédente mandature. Une présentation synthétique de leurs travaux pourra être réalisée lors d'une prochaine séance. Il est également suggéré de constituer de nouveaux groupes de travail. La thématique du ruissellement est par exemple une problématique qui monte hélas en puissance. Nous pourrions lancer un appel à projets afin de relancer au maximum quatre groupes de travail.

**Christian KERT**

Nous avons envisagé de transmettre à la commission Culture de l'Assemblée nationale et du Sénat nos travaux sur la problématique de la préservation du patrimoine. Il me semble important de ne pas abandonner ce projet.

**Virginie SERNA**

Nous sommes en train de rédiger notre rapport. Le groupe de travail a par ailleurs fait dix propositions telles que, à titre d'exemple, l'intégration d'un module patrimoine dans les différents outils de planification. Il nous semble en outre intéressant de mettre en place un groupe de travail outre-mer et patrimoine dans la perspective de la mise en œuvre des entretiens Océan indien et Caraïbes.

## **II. Désignation des membres du COPRNM à la Commission Mixte inondation (CMI)**

**Christian KERT**

Les membres désignés à la CMI sont :

- Marie-Line Reynaud, Députée de Charente
- Guy Geoffroy, Maire de Combs-la-Ville
- Cécile Helle, Maire d'Avignon
- Annie Avenard, coprésidente de l'Unalci,
- Rémy Butler, Architecte Conseil
- Marie-France Beaufils, Maire de Saint-Pierres-des-Corps
- Brigitte Bariol-Mathais, Déléguée générale de la FNAU
- Bénédicte Chalon-Mignon, Responsable de produit à la MAAF
- Christian Garnier, France Nature Environnement
- Patrick Bidan, Caisse centrale de réassurance

C'est Marie-France Beaufils qui devrait être désignée comme co-présidente de la CMI.

*La séance est close à 12 heures 40.*